

Commission Consultative des services publics locaux Séance plénière du 30 mai 2024

Dossier : Station d'épuration de Pierre Bénite

Avis de la CCSPL sur le projet de révision du règlement pour l'admission, le contrôle et le traitement des sous—produits d'assainissement (dit « règlement de dépotage ») de la Station d'épuration de Pierre Bénite

En application de l'article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de révision du règlement pour l'admission, le contrôle et le traitement des sous - produits d'assainissement (dit « règlement de dépotage ») de la Station d'épuration de Pierre Bénite.

Au vu de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis FAVORABLE.

Rappel des votes : 27 membres présents / représentés

- 27 pour
- 0 contre
- 0 abstention
- 0 membre ne prend pas part au vote

Cet avis sera communiqué préalablement au Conseil de la Métropole du 24 juin 2024, lequel doit délibérer sur le projet de révision du règlement pour l'admission, le contrôle et le traitement des sous - produits d'assainissement (dit « règlement de dépotage ») de la Station d'épuration de Pierre Bénite.